

Les choix d'interruption de carrière des femmes lors de la naissance d'un enfant sont-ils toujours faits en connaissance de cause ?

Au cours des trente dernières années, la famille a connu de profonds bouleversements. La diminution du nombre d'enfants par famille, la banalisation des divorces, l'apparition de nouveaux types de foyers — monoparentaux ou recomposés —, la généralisation du travail des femmes sont venus modifier les équilibres entre le travail, la vie personnelle et la famille, tout en questionnant les rôles traditionnellement assignés aux deux sexes. En particulier, la question du congé parental fait l'objet de débats publics récurrents. Cette étude du CRÉDOC apporte un éclairage sur les représentations sociales en la matière. L'enquête révèle ainsi que l'idéal d'une mère s'arrêtant de travailler pendant une à plusieurs années à la naissance de son enfant reste vivace : 36% de nos concitoyens considèrent qu'un des parents devrait s'arrêter de travailler deux ou trois ans à la naissance d'un enfant. Or, les risques liés à une pause professionnelle semblent mal connus : 58% de la population pensent que lorsqu'un parent s'arrête de travailler pendant un an à la naissance de son enfant, cela n'aura qu'un très faible impact sur son niveau de salaire au bout de dix ans. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Méconnaissance des effets des pauses professionnelles sur les carrières

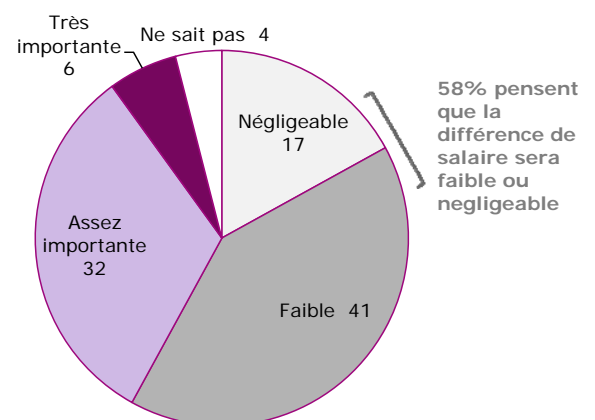
La population semble peu consciente des effets d'une interruption d'activité sur l'évolution salariale. 58% pensent en effet que la différence de salaire, au bout de dix ans, entre un parent qui s'arrête de travailler pendant un an à la naissance de son enfant et quelqu'un qui n'a pas interrompu son activité sera négligeable ou faible. L'idée est d'ailleurs presque aussi répandue chez les femmes (56%) que chez les hommes (61%). On n'observe pas non plus de différences entre les classes d'âge, entre les familles avec enfants et les célibataires, etc.

Tout se passe comme si, dans l'esprit de nos concitoyens, les univers privés et professionnels étaient cloisonnés. Pourtant, plusieurs recherches montrent que les disparités de situation professionnelle entre hommes et femmes tiennent autant à ce qui se passe dans l'univers du travail que dans l'univers domestique et familial. Dominique Meda indique ainsi que « *la prise en charge déséquilibrée des tâches domestiques et parentales apparaît bien comme le nœud central qui détermine les inégalités entre hommes et femmes, et plus précisément, le fait que dans la plupart des pays de l'OCDE, la responsabilité principale des soins aux jeunes enfants incombe aux femmes* ».

Les interruptions de carrière dédiées à l'éducation des enfants, plus fréquentes chez les femmes expliqueraient une partie des écarts de salaires, d'une part car ces interruptions occasionnent un déficit d'expérience professionnelle et d'autre part car elles peuvent être interprétées par les employeurs comme le signe d'un faible engagement professionnel. Une analyse de Laurent Lequien se basant sur

l'appariement de l'échantillon démographique permanent et des déclarations annuelles de données sociales montre que chaque année d'interruption de carrière entraîne une baisse moyenne de salaire d'environ 10%. Cette baisse ne s'estompe pas dix ans après la naissance.

Lorsqu'un parent s'arrête de travailler pendant un an à la naissance de son enfant, pensez-vous qu'au bout de dix ans, par rapport à quelqu'un qui n'a pas interrompu son activité, la différence de salaire est ?

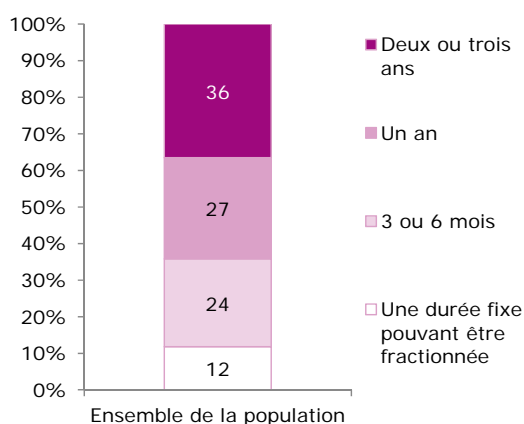


Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Pour l'opinion, l'Etat ne doit pas influencer les choix des familles

Or, une large fraction de la population estime que, dans l'idéal, lorsqu'un parent s'arrête de travailler pour s'occuper de son enfant, il est souhaitable qu'il interrompe son activité professionnelle pendant quelques années : 36% considèrent qu'un des parents devrait s'arrêter de travailler deux ou trois ans à la naissance, 27% optent pour une durée d'un an. Dans la réalité, un enfant de moins de 3 ans sur trois est gardé uniquement par ses parents.

Quand un parent s'arrête momentanément de travailler pour garder son jeune enfant, pendant combien de temps après la naissance pensez-vous qu'il soit souhaitable qu'il interrompe son activité ? (en %)

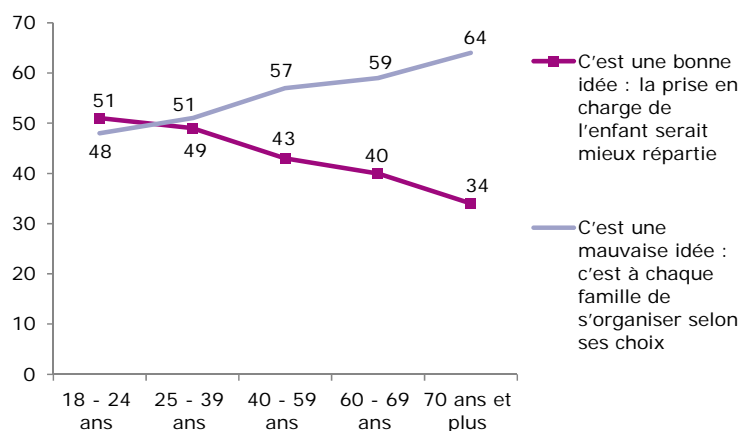
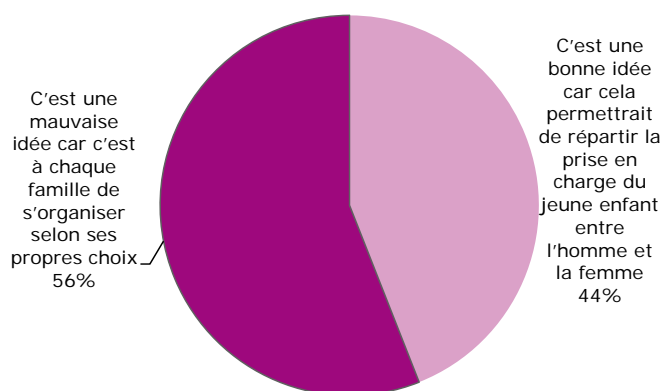


Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Théoriquement, le parent qui s'arrête de travailler pourrait aussi bien être le père que la mère. D'ailleurs, lorsqu'on leur pose la question, une majorité de nos concitoyens sont convaincus du fait que « En général,

les pères sont aussi capables que les mères de s'occuper de leurs enfants » (55% sont « tout à fait d'accord » avec cette idée en 2008, contre 42% en 1999 selon l'European Values Study). Pourtant, le congé parental, ouvert aux deux sexes, est aujourd'hui essentiellement féminin (dans 94% des cas en 2007). Le principe d'un partage obligatoire du congé parental entre les deux parents est ainsi apparu dans le débat public avec l'idée qu'une meilleure répartition des tâches domestiques et de soin des enfants serait un levier pour limiter les inégalités dans l'univers professionnel. Or, l'opinion se montre plutôt réticente à l'idée que, pour bénéficier totalement du congé parental d'éducation, l'autre parent devrait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines : 56% pensent que c'est une mauvaise idée car c'est à chaque famille de s'organiser selon ses propres choix. Rappelons que le modèle d'Etat-providence français se situe à mi-chemin entre les pays d'inspiration libérale prônant une intervention minimale des pouvoirs publics dans la sphère personnelle et des pays sociaux-démocrates du Nord de l'Europe s'appuyant sur une forte intervention de l'Etat. L'Hexagone se situe aussi à un niveau intermédiaire entre des pays où les normes de l'homme pourvoyeur de ressources sont dominantes (Royaume-Uni par exemple) et des Etats où le modèle de foyer avec deux sources de revenus imprègne les représentations (en Suède par exemple). Mais il est également possible que la méconnaissance de l'impact des interruptions de carrière et plus généralement des choix d'organisation opérés au sein des familles, explique que les Français ne voient pas réellement l'intérêt d'une telle mesure.

Certains émettent l'idée que, pour bénéficier totalement du congé parental d'éducation, l'autre parent devrait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines. Diriez-vous plutôt que ... (en %)



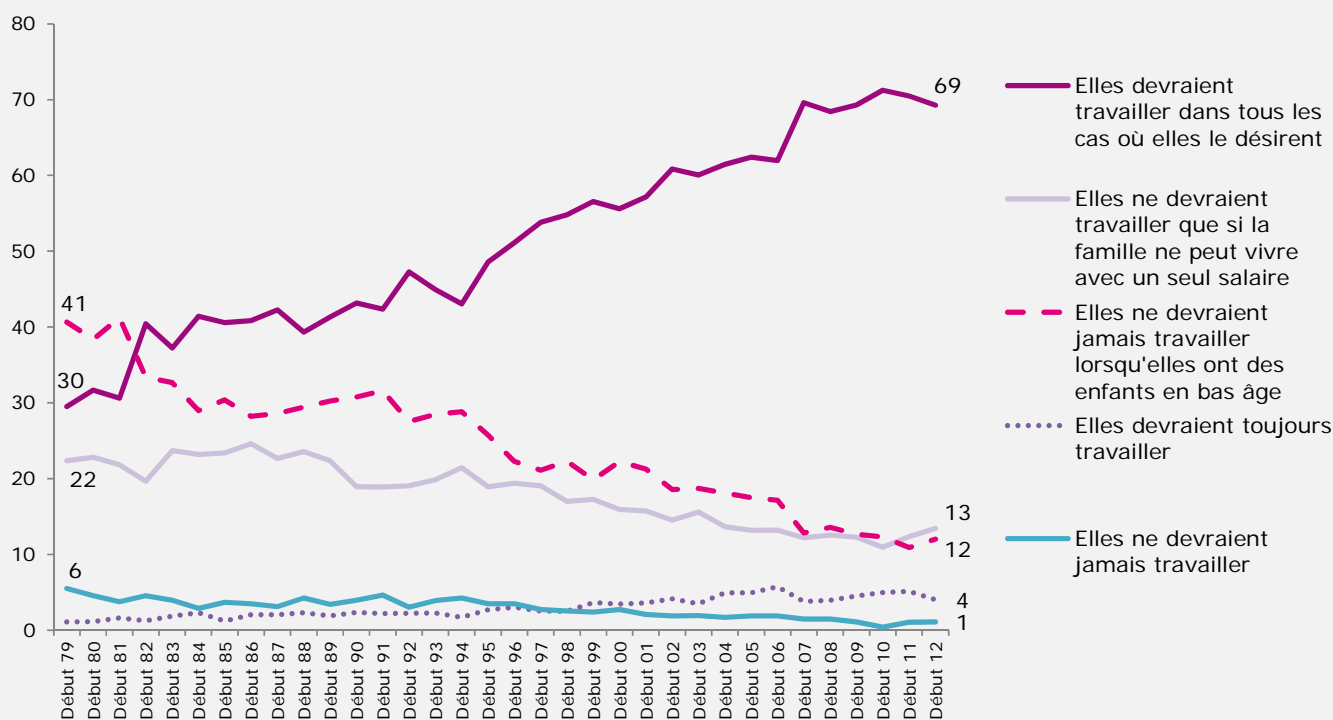
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

La lente et continue évolution des représentations

La part des femmes dans la population active a connu une progression continue au cours des 20 dernières années : le « deuxième sexe » représente aujourd'hui 47,7% des actifs contre 41,9% en 1983. Les représentations et normes associées au travail des femmes ont accompagné cette transformation. Si bien qu'aujourd'hui, la liberté des femmes de travailler semble aller de soi pour une part sans cesse croissante de la population. L'idée que le choix de l'activité féminine doit dépendre uniquement du « désir » des principales intéressées s'est peu à peu imposée (69% des opinions) et est aujourd'hui largement majoritaire quels que soient les groupes sociaux étudiés.

Toutefois en 2012, il subsiste près de trois Français sur dix qui mettent des limites à ce principe. Les non-diplômés, les personnes âgées de 70 ans et plus et les personnes au foyer étant les plus en retrait. Deux idées sous-tendent les réserves au travail des femmes librement choisi : l'idée que les « femmes ne devraient jamais travailler avec des enfants en bas âge » (12% des Français), et l'association du travail des femmes avec un salaire d'appoint (13% considèrent ainsi que « Elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire »).

Des opinions diverses peuvent être exprimées à propos du travail des femmes. Quel est le point de vue qui semble correspondre le mieux au vôtre ?

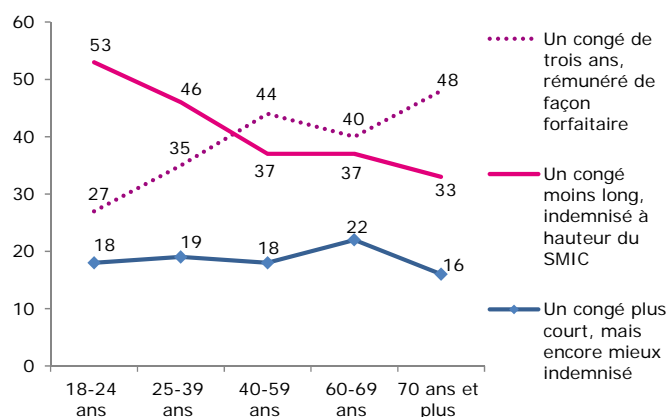


Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations »

Congé parental : les jeunes générations optent pour un congé court mieux indemnisé

Les opinions concernant le congé parental diffèrent sensiblement selon l'âge des individus, qu'il s'agisse du partage de celui-ci entre les deux parents ou des attentes concernant les modalités d'indemnisation. Alors que les personnes plus âgées préfèrent l'idée d'un congé long rémunéré de façon forfaitaire, 53% des 18-24 ans privilégient un congé plus court et mieux indemnisé. Si bien que, en moyenne, 40% de la population opteraient pour un congé de trois ans rémunéré de façon forfaitaire comme celui qui existe actuellement, et une proportion identique de 40% choisiraient un congé moins long mais rémunéré à hauteur du SMIC.

Dans les familles ayant de jeunes enfants, si l'un des parents bénéficie d'un congé parental, faut-il plutôt privilégier, selon vous ... ? (en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Pour en savoir plus :

- Les résultats présentés ici sont extraits d'un rapport du CRÉDOC intitulé: RSA, prestations familiales et aides aux familles, Collection des rapports du CRÉDOC, n° 288, octobre 2012. Il est disponible sur Internet : www.credoc.fr

Le rapport s'appuie sur des questions insérées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans l'enquête permanente du CRÉDOC sur les « Conditions de vie et Aspirations » de la population qui interroge en face-à-face, deux fois par an un échantillon représentatif de la population de 2000 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge - sexe, PCS) sont calculés d'après les résultats du dernier recensement de la population. Un redressement est effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale.

Les interprétations des résultats de l'enquête précitée et la présente publication relèvent de la responsabilité exclusive du CREDOC.

Voir aussi :

- ANANIAN Sévane, ROBERT-BOBBEE Isabelle, « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », *Etudes et Résultats*, Drees, n° 678, février 2009 <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er678.pdf>
- Caisse Nationale des Allocations Familiales, L'accueil du jeune enfant en 2010, données statistiques, Observatoire national de la petite enfance, http://www.mon-enfant.fr/c/document_library/get_file?uuid=4d280088-83c7-47a0-8ec9-98bf30028142&groupId=10169
- LEQUIEN Laurent, Durée d'une interruption de carrière à la suite d'une naissance : impact sur les salaires, L'exemple de la réforme de l'APE, *Politiques sociales et familiales* n°108, CNAF, juin 2012, <http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/x-publications/x-politiques-sociales-et-familiales/politiques-sociales-et-familiales-n%C2%B0-108>
- MARUANI Margaret, *Travail et emploi des femmes*, Collection Repères n°287, Editions La découverte, avril 2011
- MEURS Dominique et al., «Enfants, interruptions d'activité des femmes et écart de salaire entre les sexes», *Revue de l'OFCE*, n° 114, 2010, <http://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2010-3-page-113.htm>
- JAUNEAU Pauline, OLM Christine et VAN DE WALLE Isabelle, Congé parental et carrière professionnelle des mères, enquête auprès de 3 000 femmes ayant au moins deux enfants et le dernier né en 1998, *Dossier d'études*, n° 147, 2011, http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/Dossier%20147%20-%20Cong%C3%A9%20parental.pdf